



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 juin 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 19 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 18 représentants 18 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 34 voix

Délibération n° BS-2024/24

Objet : Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès de tous types d'acteurs

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
	LAVAL Sylvain
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BAABAA Jimmy	
HABFAST Claus	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
REY Freddy à ESCARON Dominique	MICHALLET Bernard à GUIGUE Gilbert
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	MOREL Véronique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à BAABAA Jimmy
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	EGO Catherine à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à PICHON-MARTIN Bertrand	

Votants (en voix) : 34
 Exprimés (en voix): 34
 Pour : 34
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès de tous types d'acteurs

Contexte

Le Parc a lancé, mi-2019, un projet de coopération avec deux autres Parcs, le Pilat et le Massif des Bauges. L'objectif de ce projet, entre autres, a été de sensibiliser et accompagner les communes à une gestion durable de leur éclairage public, à la rénovation, l'extinction, aux enjeux liés à la biodiversité et à la pollution lumineuse. Un guide de préconisations est sorti début 2021.

D'autre part, les communes de St Baldoph et de Myans se sont engagées dans une étude de trame noire sur le corridor Bauges Chartreuse. Croisant des données naturalistes avec une cartographie des points lumineux, elle a permis d'identifier des préconisations de travaux spécifiques, pour garantir la fonctionnalité du corridor écologique considéré. Le Parc de Chartreuse a suivi attentivement cette démarche, assez innovante à l'échelle nationale, et souhaite la généraliser sur tout son territoire.

Descriptif

L'action présentée ici (ayant déjà obtenu un financement du Fonds Vert) vise à :

- permettre à tous les acteurs du territoire de s'approprier ces enjeux et de les mettre en œuvre : diagnostics de copropriétés pour accompagner la diminution de l'éclairage privé, accompagnements techniques des communes dans leurs projets de travaux et sensibilisation des acteurs privés et du grand public via des animations
- étudier la pertinence de mener une étude de type trame noire sur tout le territoire.

Plan de financement

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Etudes et prestation d'ingénierie pour accompagner communes et acteurs privés sur l'éclairage nocturne : diagnostics éclairage copropriétés et étude trame noire	42 700 €	Etat (Fonds Vert)	33 000 €
Actions d'animation et de communication	7 000 €	Région (Contrat Parc)	16 700 €
Total	49 700 €	Total	49 700 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider le projet présenté et les dépenses associées ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour le financement de cette action ;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2024,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 02 JUL. 2024

